

Déconfinement :

Le gouvernement va devoir lever l'interdiction « générale et absolue » de réunion dans les lieux de culte. Cette interdiction avait soulevé incompréhension et doutes, comme j'en m'en étais ouvert dans mon triple éditorial de ce mois : « liberté », « égalité », « fraternité ». Le Conseil d'État a publié lundi dernier à 19h55 une ordonnance condamnant le décret gouvernemental au motif qu'il porte 'une atteinte grave et manifestement illégale » à la liberté de culte et qu'il présente « un caractère disproportionné au regard de l'objectif de préservation de la santé publique. » Il ne suffit donc pas de prier chez soi, quoi qu'en pense le ministre en charge des cultes, pour que la liberté de culte soit garantie. Et si, à l'heure où ces lignes sont écrites, les mesures d'interdictions ne sont pas encore levées, elles le seront dans les jours qui viennent.

« Les églises seront-elles prêtes pour la reprise des cultes ? »

Cette question posée par un quotidien national trouve sa réponse dans les lignes qui précèdent : oui ! Bien sûr !

Car l'église promeut la liberté du cœur de l'homme. Elle est toujours prête pour que l'exercice de cette liberté se déploie dans le monde. Nul doute là-dessus. Nulle peur ne gouverne l'Église, mais plutôt la liberté et la charité.

A Sainte-Élisabeth-de-Hongrie, voici comment les choses se passeront :

- Dès la liberté de culte rétablie, et afin d'accueillir les disciples du Christ dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire, la messe anticipée du samedi soir, qui avait été supprimée par mon prédécesseur, sera rétablie. D'où deux messes dominicales :

- le samedi à 18h : messe dominicale : « messe à l'orgue ».
- le dimanche à 11h : messe dominicale.

- Pas d'inscription à la messe : Il ne sera pas, ici, nécessaire de s'inscrire pour participer à la messe. Dès que le quota de participants maximum sera atteint, l'accès sera fermé. Si on arrive trop tard, il faudra aller à la messe suivante, sans exception possible.

- Des mesures sanitaires nécessaires : Certaines places seront inutilisables. Il conviendra de porter un masque et de frictionner ses mains avec du liquide hydroalcoolique en entrant dans l'église, ... Une équipe spécifique vous accueillera et vous guidera.

Au-delà de ces nouvelles habitudes à prendre, c'est la joie de nous retrouver très bientôt qui déjà envahi nos cœurs.

Père Sébastien WAEFFLER

Et le catéchisme ?

Le catéchisme reprendra en juin, pour une unique séance avant l'été le 10 juin à 14h.

Nous pourrions nous souvenir des bons moments de cette année autour d'un quizz, durant cette séance festive.

Mince ! Je n'ai pas pu me confesser avant Pâques !

Plusieurs s'interrogent déjà pour savoir s'ils pourront communier à la Pentecôte sans s'être confessé depuis un an.

Il est possible de prendre rendez-vous (01.49.96.64.06) pour se confesser ou bien de se confesser, 1h avant chaque messe dominicale.

- Ouverture de l'église du lundi au dimanche de 9h à 17h environ.
- Confession sur rendez-vous (laisser un message sur le répondeur 01.49.96.64.06)

== HORAIRES DES MESSES

Messes en semaine

La messe est célébrée à vos intentions en privé, par le curé durant le confinement.

Messes dominicales

La messe est célébrée en privé par le curé durant le confinement.

== DANS LE DIOCÈSE

PARTICIPER À LA MESSE :

En la suivant à la télévision :

Sur KTO (11h et 18h30)

accessible depuis les box :

Sur France 2 le dimanche à 11h.

Sur internet :

<https://tv.catholique.fr>

(Rediffusion toute la journée)

- En semaine en direct à 7h15 (messe du pape) et à 18h15 (depuis Saint-Germain-L'auxerrois)
- Le dimanche à 11h et 18h30

Sur Radio Notre-Dame

(100.7FM) :

- En semaine : 6h57 et 18h15
- Le dimanche à 18h15

CHAPELET (mêmes medias)

- En direct depuis Lourdes à 15h30.

AUTRES PROPOSITIONS :

Découvrez-les sur le site internet du diocèse de Paris : paris.catholique.fr